

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 à 20 heures.

Date de convocation : 22 novembre 2021

Date d'affichage : 22 novembre 2021

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : GAILLETON Jocelyne et GROS Antoine

Absente : NECTOUX Morgane

Pouvoir : GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à POUPON Jean-François
GROS Antoine donne pouvoir à GAILLARD Bruno

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 octobre est approuvé à l'unanimité sans remarque.

TARIFS DIVERS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2022

Le Maire :

DONNE lecture des tarifs appliqués en 2021, de l'indice des prix à la consommation (INSEE) sur un an qui s'élève à 2.10 % et propose pour 2022 d'augmenter certains tarifs de 2 %.

RAPPELLE que :

Pour le Cimetière l'inscription sur le livre est fixée pour une durée de 15 ans, renouvelable, et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

Après discussion et vote, pour les concessions « classiques », il est décidé de supprimer la durée de 50 ans et d'instaurer la même durée que les autres, à savoir 15 et 30 ans.

Pour les locations de salles :

- En cas de location sur **plusieurs jours consécutifs**, les tarifs sont divisés par deux à partir du deuxième jour,
- la gratuité des salles et de la cuisine pour l'organisation du banquet des classes de BENY. Seule la location de la vaisselle est payante,
- la gratuité des salles, de la cuisine et de la vaisselle pour les manifestations organisées :
 - ☞ par les Syndicats ou associations dont la Commune est membre ou adhérente (exemple : CAUE, SIVOS, Grand Bourg Agglomération, etc....),
 - ☞ par les associations de la Commune pour des manifestations à but non lucratif,
- pour les associations extérieures dont un habitant de BENY est membre (à l'exclusion des associations politiques ou religieuses), les salles seront louées à 80 % du tarif associations-particuliers extérieurs de Bény pour des utilisations à but non lucratif (la cuisine et la vaisselle seront facturées au tarif « association extérieure »).
- la salle Tilleul sera mise à disposition gratuitement une fois par an pour les manifestations à but lucratif des associations de Bény.

DECIDE de modifier et de porter le montant de la caution à 500 €,

DECIDE de ne pas fixer les tarifs du bâtiment du stade. Ils seront définis au cours du 1^{er} semestre 2022 selon plusieurs options :

- Auvent nord + toilettes externes + office traiteur
- Auvent nord + toilettes externes
- Salle + toilettes internes + office traiteur
- Salle + toilettes internes
- Etc.

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022

DÉSIGNATION	TARIFS
1 - ASSOCIATIONS de BÉNY	
- Salle Primevère	65.00
- Salle Marmont	48.00
- Salle Garavand	183.00
- Salle Tilleul	48.00
- Cuisine	65.00
- Vaisselle	0.03
- Caution	500.00
2 - Particuliers et entreprises de BENY	
- Salle Primevère	113.00
- Salle Marmont	65.00
- Salle Garavand	226.00
- Salle Tilleul	65.00
- Salle Tilleul : Repas quartier pour particulier de BENY : 50 % du particulier	34.00
- Cuisine	91.00
- Vaisselle	0.06
- Caution	500.00
3 - Associations, particuliers et entreprises extérieurs	
- Salle Primevère	160.00
- Salle Marmont	113.00
- Salle Garavand	338.00
- Salle Tilleul	113.00
- Cuisine	136.00
- Vaisselle	0.08
- Caution	500.00

DESIGNATION	TARIFS
Concessions Cimetière	
- 15 ans	100.00
- Trentenaires	200.00
Concessions Caveaux urnes	
- 15 ans	428.00
- Trentenaires	642.00
Concessions Columbarium	
- 15 ans	756.00
- Trentenaires	1 267.00
Jardin du souvenir : dispersion cendres	40.00
Inscription livres + dispersion cendres	71.00
Droit de place pour commerce ambulants (délibération du 17/02/2002)	102.00
Droit de place camion pizza ou autres / jour	5.10

**TRAVAUX POUR L'EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF
SUR LA COMMUNE DE BENY (au stade)**

1) Panneaux photovoltaïques :

Dans le cadre de sa politique visant à initier les projets favorisant le développement durable et la production d'énergie renouvelable, comme annoncé dans notre cahier des charges et pour être en conformité avec le Plan d'Equipement Territorial (PET) de GBA, la municipalité souhaite mettre à disposition la toiture Sud du bâtiment du stade en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques.

Cette mise à disposition d'un bien faisant partie du domaine public s'inscrit dans un but non lucratif tout autant que dans la volonté de démontrer qu'il est possible de produire de l'énergie autrement que par l'extraction de ressources naturelles, par définition épuisables, ou que par la fabrication d'électricité nucléaire.

Pour cela, et afin de rechercher des partenaires souhaitant s'associer à cette démarche, la Commune souhaite lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'AMI est un outil qui présente l'intérêt pour une personne publique de proposer des projets dans lesquels elle trouve un intérêt sans pour autant que le projet réponde à un besoin exprimé précisément.

La réalisation de ce projet se déroule en deux étapes :

- une première étape de faisabilité et de conception, comprenant notamment les modalités visant à sécuriser l'aspect technique, financier et réglementaire du projet ;
- une seconde étape visant à la réalisation, la construction et l'exploitation du projet conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2122-1 à 4 relatifs aux règles générales d'occupation du domaine public ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et de ses adjoints du 23 mai 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture Sud du bâtiment du stade sur une superficie de 100 m² environ;

VALIDE et ACCEPTE le règlement de consultation, le formulaire de candidature et le cahier des charges valant projet de convention;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un AMI et de procéder à la pré-sélection puis à la sélection du candidat final ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, à l'issue de cette consultation, toute convention d'occupation du domaine public avec le soumissionnaire retenu.

2) Suivi des travaux

Un diaporama de photos des travaux est visualisé par les membres.

Les fondations, la dalle et son isolation, les murs porteurs et les ouvertures sont terminés. Le découpage du pignon Sud-Ouest est en cours. La pose de la toiture commencera en janvier. Le bâtiment devrait être « hors d'eau » fin janvier début février 2022.

le planning des travaux est conforme aux prévisions et ne présente pas de retard pour l'instant.

La commission bâtiment doit se réunir le jeudi 2 décembre afin de définir l'harmonie des couleurs intérieures qui seront présentées lors de la séance du conseil municipal de décembre.

3) Devis du matériel office traiteur

Maurice Maréchal, adjoint en charge des bâtiments, rappelle que le matériel pour l'office traiteur n'a pas été intégré dans l'appel d'offre, mais qu'il fait partie d'une enveloppe budgétaire de 32.000 € HT qui inclut également le mobilier de la salle et la vaisselle. La commission bâtiment a consulté deux fournisseurs (Cuny Professionnel à Bourg-en-Bresse et BBFC à Montagnat) pour le matériel électroménager qui équipera l'office traiteur et la plonge, à savoir :

- Deux armoires froides à 1 porte,
- Un conservateur à glace,
- Un four,
- Une plaque à induction,
- Une étuve,
- Un lave vaisselle à capot,
- Plusieurs tables en inox fixes et amovibles,
- Un lave-Main,
- Une poubelle,
- Deux chariots de service.
- Plusieurs robinets,
- Etc.

Il est rappelé que la commune a un contrat de maintenance avec CUNY- Professionnel pour la cuisine de la cantine et qu'une partie du matériel de la salle Garavand avait été fourni par BBFC.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise CUNY Professionnel pour l'ensemble du matériel électro-ménager pour un montant TTC de 23172.72 € (19310,60 € HT), selon le devis référencé N°31556 du 15/11/2021.

GRAND BOURG AGGLOMERATION DE BOURG EN BRESSE

1°) Projet salle multi-activités à Villemotier :

Ce projet avait été lancé par l'ex Communauté de Communes du Canton de Coligny et relancé par le Grand Bourg Agglomération. Un sondage a été effectué auprès des associations afin de connaître leurs besoins.

Plusieurs échanges, conférences territoriales, comités de pilotage ont eu lieu.

L'objectif est de répondre aux besoins non satisfaits des associations, de rééquilibrer l'offre entre les différents équipements parfois saturés et de développer l'offre en favorisant l'émergence de nouvelles activités.

La localisation retenue est la commune de Villemotier qui met à disposition un terrain.

Le coût de l'investissement sera pris en charge par le Grand Bourg Agglomération et celui du fonctionnement par les communes retenues selon un rayon dont le temps d'accès avoisine 10 minutes. 8 communes identifiées sont susceptibles de participer. A ce jour, la commune de Saint Etienne du Bois ne souhaite pas participer. Le montant estimé est de 2,88 € par habitants pour Bény.

Si le dossier est validé, une convention de mise à disposition de l'équipement entre la commune de Villemotier et le Grand Bourg Agglomération, et une convention financière entre Villemotier et les Communes associées seront établies.

Monsieur le Maire indique que le Grand Bourg Agglomération doit faire parvenir un projet de délibération qui sera proposé au conseil lors de la séance du mois de décembre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité donne un accord de principe sur ce projet.

2°) Printemps des Arts 2022 :

Grand Bourg Agglomération a sollicité la salle Garavand le 20 mars 2022 pour le premier des 4 spectacles gratuits du Printemps des Arts 2022. Ce spectacle pour tout public sera accompagné d'une buvette et d'une vente de gâteaux au profit d'une association de la commune. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

DEVIS

1) Cantine scolaire : FAITOUT

Acceptation du devis de l'entreprise CUNY Professionnel d'un montant TTC de 288 € pour l'achat de deux faitouts d'une capacité de 25 litres en aluminium.

2) Défibrillateur camion des pompiers : ELECTRODES

Acceptation du devis de l'entreprise MEDILYS Santé d'un montant TTC de 410.40 € pour l'achat d'électrodes et piles pour le défibrillateur des pompiers.

3) Animation repas de la commission communale d'actions sociales :

Acceptation du contrat d'engagement avec l'orchestre COTRY pour un montant TTC de 330 € pour l'animation du repas le 15 octobre 2022.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Didier CHARVET, Maire-Adjoint, responsable des associations donne lecture des courriers :

- Du Club des retraités de Bény sollicitant une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'atelier loisirs créatifs afin de réaliser la fresque en mosaïques et demande que le mur soit repeint par la commune,
- Au long court pour une subvention exceptionnelle de 1200 € pour le projet « En Fait ! »,
- Des Jeunes sapeurs pompiers de Coligny soit 10 € par pompiers actifs soit 130€.

Après avoir oui l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- une subvention de 130 € au profit des Jeunes Sapeurs Pompiers de Coligny,
- une subvention exceptionnelle de 1 200 € au profit de l'association Au Long Court dont 600 € versés en décembre 2021, et 600 € après la réalisation des spectacles en juin 2022,
- une subvention exceptionnelle de 200 € au profit du Club des retraités de Bény pour l'atelier loisirs créatifs. Le mur concerné ne sera pas repeint mais nettoyé.

CHANGEMENT DE FOURNISSEUR D'ELECTRICITE

La commune dispose deux types de contrat :

1°) Contrat supérieur à 36 KVA : bâtiment mairie salle Garavand et école

Le contrat d'électricité arrive à échéance au 31 décembre 2021. La commune peut rejoindre le groupement du syndicat d'électricité (SIEA) selon la délibération du 03 juin 2020.

Après étude, l'offre de prix a été signée auprès de EDF à travers le contrat du SIEA pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

2°) Contrat inférieur à 36 KVA pour 4 bâtiments (local des Jacquets, stade, local pompiers et salle Dorthan)

Le fournisseur actuel est ENGIE, et après appel d'offres organisé par le SIEA, EDF a conclu le marché pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Marathon du téléthon : Départ à 11 h 30 et arrivée à Salavre à 17h30. Un arrêt avec ravitaillement offert par la commune est prévu devant la mairie à 15h55 avec présence d'une urne pour les dons. Attention, il est nécessaire d'avoir le pass sanitaire à jour pour courir avec les participants.

Avis de naissance :

- Julian, Kevin, Adrien DEKEYSER, né le 30 octobre 2020 à Viriat (Ain), domicilié 31 allée de Dorthan,
- Mia, Laurence, Lucienne PIERRAT, née le 08 novembre 2021 à Viriat (Ain), domiciliée 120 impasse de la Courouge.

Autorisation : Par arrêté Préfectoral en date du 22 novembre 2021 pour l'autorisation de pénétrer sur des propriétés privées et publiques situées sur l'ensemble des communes du département de l'Ain accordée à l'Institut National de l'Information Géographique et forestière (IGN) afin d'effectuer les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, de constituer et mettre à jour les bases de données géographiques et les fonds cartographiques.

Rappel repas élus + personnel + conjoints : Fixé au vendredi 10 décembre 2021 à l'auberge du Grand Ronjon à Cormoz. Bénédicte SEVE et Stéphanie GAUTHIER ont été nommées pour l'organisation.

Store dortoir de l'école : Un devis est en cours pour le remplacement du moteur.

Dates prochaines réunions du conseil municipal :

- Jeudi 16 décembre 2021 à 20 h 00
- Mardi 26 janvier 2022 à 20 h 00.

Comité Route fleurie Haute Bresse - Vendredi 03 décembre 19h30 :

Il regroupe 33 communes. Le déroulement de la soirée est le diaporama des photos, suivi de la remise des récompenses et des mises à l'honneur. Le verre de l'amitié est annulé en raison des conditions sanitaires. Le pass sanitaire sera contrôlé à l'entrée par 2 conseillers (Valentin PROST et Christophe TEILLARD).

Manifestations à venir sur la commune :

- **Samedi 04 décembre** : Téléthon
- **Dimanche 05 décembre** : Repas Noël du club des Retraités.
- **Vendredi 10 décembre** : Don du sang de 16 à 19 h à Marboz
- **Vendredi 17 décembre** : (Cinéma) Jour le plus court organisé par le club des retraités.
- **Dimanche 09 janvier** : Vœux du Maire à 10h30.